



La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !



le Service Public au cœur



Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Jean François GARRIC

Lycée des métiers de la Mer à GUJAN MESTRAS
Responsable Académique EPS
Elu à la CAPA

Patrick EUSEPI

Collège Ernest Gabard à JURANCON
Elu à la CAPA

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°8

30 janvier 2014



**Toute l'équipe militante du SE-UNSA de Bordeaux
vous présente à toutes et à tous
ses meilleurs voeux pour 2014.
Il est encore temps !! Derniers jours !!**

Sommaire

- [Avancement d'échelon des Professeurs d'EPS](#)
- [Avancement d'échelon des Agrégés d'EPS](#)
- [Notation Administrative](#)
- [Avancement à la Hors classe](#)
- [Hors classe des Agrégés](#)
- [Devenir agrégé par liste d'aptitude](#)
- [Réforme des écoles élémentaires](#)
- [DGH rentrée 2014](#)
- [Enquête en ligne : conditions de travail](#)
- [Petition en ligne : Devenir Certifié](#)
- [Rappels](#)

AVANCEMENT D'ECHELON des Professeurs d'EPS

La CAPA s'est déroulée le 10 décembre 2013. Vous trouverez sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux les barèmes des derniers promus au Grand Choix et au Choix pour chacun des échelons. Tous les collègues adhérents du SE-UNSA et promouvables ont été informés du résultat les concernant par courrier.

Lors de la CAPA 2012, le SE-UNSA avait dans sa déclaration préalable, attiré l'attention de l'administration sur l'injustice que vivaient les collègues non inspectés de longue date, retardant ainsi leur avancement.

A la demande du SE-UNSA, une revalorisation de la note pédagogique est actée lorsqu'un collègue n'a pas été inspecté depuis 5 ans.

Le passage d'un échelon ne rattrape plus la perte du pouvoir d'achat. [Lis la déclaration faite lors de la CAPA \(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/IMG/pdf/CAPA_AV_echelon_P-EPS_10_dec_13-2.pdf\)](#)

[Lis les barèmes des derniers promus \(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article698\)](#)

[Sommaire](#)

AVANCEMENT D'ECHELON des Agrégés d'EPS

Tu es aussi concerné. Envoie-nous ta fiche de suivi à télécharger sur notre site académique : [Lis l'article \(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article706\)](#)

[Sommaire](#)

NOTATION ADMINISTRATIVE 2013/2014 : tous les enseignants d'EPS sont concernés

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 3 février 2014.

Rappel de certaines règles :

- Augmentation maximum de 0,5 point pour toute note inférieure à 39 et de 0,1 point pour les notes comprises entre 39 et 40, dans les limites fixées par les grilles de référence.
- Pour toute note hors limites des grilles, pour toute augmentation supérieure à celles indiquées ci-dessus, pour toute baisse de note, un rapport circonstancié du chef d'établissement est exigé.

Vous pouvez demander un entretien à votre chef d'établissement en particulier si vous n'êtes pas d'accord avec sa proposition de note.

Les TZR sont notés dans leur établissement de rattachement administratif (RAD pérenne).

Vous pouvez contester la note attribuée par le chef d'établissement jusqu'au 13 février 2014, et la note harmonisée par le rectorat jusqu'au 28 mars 2014. Dans tous les cas, nous envoyer un double de votre courrier de contestation. La CAPA qui examine les contestations des notes administratives est prévue le vendredi 6 juin 2014.

[Lire circulaire rectorale et grille de référence](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489)

[\(<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>\)](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489)

[Fiche SE-UNSA sur la notation administrative](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/UserFiles/File/Notation_administrative.pdf)

[\(\[http://sections.se-unsa.org/bordeaux/UserFiles/File/Notation_administrative.pdf\]\(http://sections.se-unsa.org/bordeaux/UserFiles/File/Notation_administrative.pdf\)\)](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/UserFiles/File/Notation_administrative.pdf)

[Sommaire](#)

AVANCEMENT A LA HORS CLASSE

La circulaire rectorale a été publiée. Les critères de barème utilisés pour établir le classement sont identiques à ceux de l'an passé. Tous les collègues à partir du 7ème échelon de la classe normale sont concernés, et peuvent donc enrichir leur dossier sur I-Prof jusqu'au 21 janvier.

Si le barème du passage à la Hors Classe n'a pas été modifié, une nouveauté importante est mise en place par la circulaire rectorale du 3 janvier 2014. En effet, l'échelon pris en considération est celui au **31 août de l'année scolaire en cours** et non plus de l'année scolaire précédente. De même, pour les collègues au 11ème échelon, la date prise en compte est le 31/08/14 et non plus le 31 décembre de l'année en cours.

Il en résulte une bonification plus rapide dans le barème de la hors classe. Alors faites vos comptes ! Et n'oubliez pas de nous adresser votre fiche de suivi syndical **accompagné des pièces justificatives** (affectations ZEP, APV, EREA...).

Les chefs d'établissement donneront leurs avis entre le 22 janvier et le 7 février 2014, les inspecteurs entre le 11 février et le 4 mars. Résultats sur I-Prof.

La CAPA compétente pour l'accès à la hors classe des Professeurs d'EPS se déroulera **le vendredi 11 avril 2014**.

Plus d'infos et fiche de suivi syndical : [HORS CLASSE des certifiés, professeurs d'EPS, PLP, CPE - Rentrée scolaire 2014](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article707) (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article707>)

[Sommaire](#)

HORS CLASSE DES AGREGES D'EPS

[Lis notre article](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article705)

[\(<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article705>\)](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article705)

[Sommaire](#)

DEVENIR AGREGE PAR LISTE D'APTITUDE

Les enseignants certifiés peuvent accéder au corps des agrégés en s'inscrivant sur la liste d'aptitude dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 40 ans au 01/10/2013.
- Justifier de 10 ans de service effectif d'enseignement dont 5 ans dans leur corps.
- Etre en activité dans le 2nd degré ou l'enseignement supérieur, en détachement ou mis à disposition d'une autre administration.

**L'inscription se fait via I-Prof
du jeudi 9 au vendredi 31 janvier 2014**

et se compose de la mise à jour du CV et de la rédaction d'une lettre de motivation **en ligne** dans la rubrique "les services / complétez votre dossier".

[Lire la circulaire rectorale](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article703) (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article703>)

[Sommaire](#)

Réforme des écoles élémentaires

Une incidence possible sur les créneaux d'installation. Informez-vous auprès des services municipaux des sports.

[Sommaire](#)

D.G.H. : Elles sont dans les établissements

Pour l'ensemble des établissements du second degré, une dotation supplémentaire de 140 emplois (83 Heures Poste et 57 en HSA) a été octroyée à l'académie de Bordeaux.

Vous pouvez solliciter votre chef d'établissement qui peut vous la communiquer. En cas de refus, n'hésitez pas à contacter les sections départementales du SE-UNSA. Les projets de DGH sont discutés en C.T.S.D. (Comité Technique Spécial Départemental). Puis les répartitions par disciplines des DGH définitives devront être votées par les C.A. De ces répartitions dépendent les créations et suppressions de postes.

Pour tout problème, vous devez contacter les sections départementales ou académique du SE-UNSA. Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches éventuelles auprès des DSDEN. Vérifiez bien les heures de coordination ainsi que celle de l'animation de l'AS. Votre chef d'établissement a toutes les informations et doit les rendre disponibles.

Consultez sur le site du SE-UNSA Bordeaux, dans le cadre de la préparation de la Rentrée 2014, les [modalités de détermination des enveloppes départementales](#).

(http://sections.se-uns.org/bordeaux/IMG/pdf/R14_modalites_de_determination_des_enveloppes_departementales.pdf)

Attention ! N'oubliez pas :

- les 3 h d'AS
- les heures de coordination

C'est aussi le moment pour demander les moyens nécessaires liés à l'évolution des effectifs de votre établissement.

[Lis l'article relatif à la DHG](#)

(<http://www.se-uns.org/spip.php?article5347>)

[Sommaire](#)

Enquête en ligne : Conditions de travail

(<http://www.se-uns.org/spip.php?article6098>)

Tu peux prendre 3' à 5' pour la remplir... Merci.



[Sommaire](#)

Pétition en ligne : Devenir certifié

(<http://www.se-uns.org/spip.php?article5947>)

Encore plus court : 30"

Agrégés ! Aidez-nous ! Merci.



[Sommaire](#)

Rappels :

- Collègues concernés par la promotion à la Hors classe, n'oubliez pas de questionner votre chef d'établissement sur l'appréciation qu'il vous a donnée (consultable sur I-Prof).

- Stagiaires pour la rentrée 2014-15 : Nous avons adressé un courrier à la DRH concernant :

- Le nombre de stagiaires affectés à la rentrée dans l'académie et dans chaque département.
- La consultation des équipes Pédagogiques EPS des établissements supports de postes de stagiaires.

Oh collègues Agrégés, CE, et Profes d'EPS, MERCI de prendre un peu de temps et de compléter les enquêtes...

Bien cordialement,

A bientôt !!

P. EUSEPI / J-F GARRIC

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org